



ACTION DE FORMATION PRATIQUE DE L'IA ACT POUR LE SECTEUR INDUSTRIEL : COMPRENDRE, SE CONFORMER, AGIR

RÉF. IACT-01

DURÉE : 2 jours- 14h.

PUBLIC VISÉ (FONCTIONS & SERVICES)

Directeurs d'usine et responsables de site industriel, Responsables HSE, qualité, méthodes et référents conformité, Chefs de projets industriels et responsables maintenance, Responsables production, Directeurs des ressources humaines et responsables formation, Dirigeants de PME / ETI industrielles, Tout manager exposé à l'IA Act dans son périmètre.

OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION ET COMPÉTENCES ACQUISES

- Expliquer les grands principes de l'IA Act et son champ d'application dans un contexte industriel
- Distinguer les niveaux de risque IA définis par la réglementation (inacceptable, élevé, limité, minimal) et les appliquer à leurs outils
- Identifier les obligations légales du déployeur (entreprise utilisant l'IA) par rapport au fournisseur
- Reconnaître les exigences de transparence et de documentation imposées par l'IA Act
- Comprendre les enjeux de l'obligation d'alphabétisation IA (Art. 4) et ses implications RH et managériales

À l'issue de la journée, les participants seront capables de :

- Produire une cartographie opérationnelle des outils IA de leur site classés par niveau de risque réglementaire
- Compléter les modèles de documentation de conformité (registre des systèmes IA, fiches d'évaluation des risques)
- Communiquer clairement sur les obligations IA Act auprès de leur direction et de leurs partenaires
- Formaliser une feuille de route conformité IA adaptée au contexte et au calendrier de leur organisation
- Identifier les parties prenantes internes et externes impliquées (DPO, fournisseurs IA, RH, direction)
- Mettre en place un dispositif de suivi et d'actualisation de la conformité IA

PREPARATION ET ORGANISATION

Pas de préparation nécessaire.
L'organisation sera définie lors du passage de commande.

PRÉREQUIS

- Aucune compétence technique en informatique ou en IA requise.

MÉTHODE ET MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Nous adoptons une approche qui combine :

- Apports théoriques illustrés de cas réels issus de l'industrie (automobile, aéronautique, agroalimentaire, chimie, énergie)
- Ateliers pratiques en sous-groupes sur les outils IA de votre organisation
- Modèles et outils directement utilisables (fiches, registres, plans d'action)

INTERVENANT

Expert du domaine.

DOCUMENTATION STAGIAIRE

Un support de formation au format PDF.
Un support d'exercices et d'ateliers de mise en situation

COMMENTAIRES COMPLEMENTAIRES EVENTUELS

Nous vous invitons à prendre contact en cas de participation de personnes en situation de handicap

v.13 - {{JOUR}}

SPC Formation

204 route de Vourles - Parc Inopolis - 69230 Saint-Genis-Laval - France

Tél : +33 4 72 67 12 34 - E-mail : formation@groupe-spc.com

Web : www.groupe-spc.com/fr/formation

RCS Lyon B 391 572 567 - NAF 8559A - Id. TVA FR 86 391 572 567

SARL au capital de 10.000 euros

Organisme de formation enregistré sous le n° 82 69 04028 69 auprès du préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Membre les acteurs de la compétence (Fédération de la Formation Professionnelle)



les acteurs de
la compétence



CONTENU DE LA FORMATION

Le contenu de ce cursus est décomposé en 5 modules :

I- Comprendre l'IA Act sans être juriste

- Contexte historique : pourquoi l'UE légifère sur l'IA.
- Le RGPD comme précédent : leçons apprises.
- Champ d'application territorial et sectoriel.
- Les 4 niveaux de risque : définition, exemples concrets par secteur.
- Risques interdits : scoring social, manipulation subliminale, reconnaissance faciale en temps réel.
- Qui est fournisseur ? Qui est déployeur ? Sous-traitants.
- Calendrier : février 2025, août 2026, 2027 — ce qui change quand.

II- L'obligation d'alphabétisation IA — Art. 4

- Texte officiel de l'Art. 4 : lecture commentée et simplifiée.
- Ce que signifie 'maîtrise suffisante' : critères d'appréciation.
- Quels personnels sont concernés : tous, ou seulement les utilisateurs directs ?
- Grille d'auto-évaluation de la maturité IA (5 niveaux, 8 dimensions).
- Construire un plan de formation IA interne : structure, contenu, périodicité.
- Documenter pour les autorités : registre, attestations, preuves.
- Cas pratique : un responsable HSE qui doit justifier son plan de formation IA auprès d'un auditeur.

III- Atelier : cartographier ses outils IA

- Méthodologie d'inventaire des systèmes IA : questions clés à poser.
- Outils IA les plus courants en industrie : maintenance prédictive, contrôle qualité, GMAO, ERP avec IA, cobots — panorama.
- Critères de classification : risque, usage, données traitées, population concernée.
- Les pièges : identifier l'IA cachée dans les logiciels SaaS courants.
- Atelier en sous-groupes (3-4 pers.) : cartographier les outils IA de sa structure.
- Restitution et debriefing collectif.

ÉVALUATION DE L'ACTION DE FORMATION

- Une évaluation globale destinée à mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques sera réalisée en fin de stage, au moyen de fiches appropriées fournies par SPC, ou à défaut par le service formation du Client.
- Une évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation à partir d'une pédagogie active et participative, à l'aide de QCM, d'exercices pratiques ou de mises en situation.

IV- Les obligations concrètes du déployeur

- Les 8 catégories de systèmes à haut risque (Annexe III) : identification et exemples.
- Obligations techniques du déployeur : tenue des registres, logs, supervision humaine.
- Art. 50 — Transparence obligatoire : que doit-on signaler et comment ?
- Deepfakes et contenus générés : cadre légal et obligations de marquage.
- Articulation RGPD / IA Act : chevauchements, complémentarités, points de vigilance.
- Revue de contrats fournisseurs : clauses Art. 25 et garanties exigibles.
- Etude de 3 cas anonymisées : site de production automobile, PME industrielle (50 pers.), ETI agroalimentaire.

V- Atelier : construire sa feuille de route conformité

- Méthodologie de priorisation : matrice urgence/impact.
- Les quick wins (0-3 mois) : actions rapides à fort impact symbolique.
- Les actions structurantes (3-12 mois) : gouvernance, formation, documentation.
- Identifier son premier responsable IA interne ou externe.
- Budget type d'une mise en conformité PME / OF : ordre de grandeur.
- Travail individuel guidé : chaque participant complète sa feuille de route personnalisée.

v.13 - {{JOUR}}

SPC Formation

204 route de Vourles - Parc Inopolis - 69230 Saint-Genis-Laval - France

Tél : +33 4 72 67 12 34 - E-mail : formation@groupe-spc.com

Web : www.groupe-spc.com/fr/formation

RCS Lyon B 391 572 567 - NAF 8559A - Id. TVA FR 86 391 572 567

SARL au capital de 10.000 euros

Organisme de formation enregistré sous le n° 82 69 04028 69 auprès du préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Membre les acteurs de la compétence (Fédération de la Formation Professionnelle)

